

FAQ Séjours Trappeurs / Trappiots

Comment inscrire mon enfant au séjours trappeurs?

La pré- inscription se fait sur notre site uniquement:

<https://www.foyersrurauxmoselle.com/base-de-loisirs-de-chambrey>

Vous recevrez sous 10 jours un dossier par mail avec tous les documents à compléter et à retourner par courrier à la FDFR57 14 grand'rue 57420 GOIN

Le dossier de mon enfant n'est pas complet, que faire?

Seuls les dossiers complets seront acceptés, aucune pièce complémentaire ne sera acceptée ultérieurement. Les dossiers incomplets seront retournés par voie postale.

Quand envoyer les documents ?

Les documents doivent impérativement nous parvenir au maximum 1 mois avant le départ.

Pourquoi certificat d'aisance aquatique ?

Ce certificat ouvre la possibilité de pratiquer des activités aquatiques de loisirs pendant le séjour.

Il n'est pas obligatoire , mais sans celui-ci votre enfant ne pourra pas pratiquer certaines activités.

Ce certificat est délivré par un maître nageur, vous pouvez vous renseigner dans les piscines locales.

Toutes les infos:

<https://www.sports.gouv.fr/1ere-etape-aisance-aquatique-603#:~:text=Elle%20vise%20une%20exp%C3%A9rience%20positive,du%20bassin%20sont%20autant%20d>

Comment adhérer à un foyer rural ?

Il vous suffit de vous rapprocher du foyer le plus proche de chez vous afin d'obtenir une carte d'adhérent. (une carte virtuelle est également disponible sur notre site pour vous aider)

Une cotisation de 10 euros par enfant vous sera demandée, chaque enfant doit avoir sa carte et son assurance. **La FDFR57 ne délivre pas de carte.**

La souscription d'une assurance est-elle nécessaire ?

Non, c'est l'assurance de la carte d'adhérent qui couvre votre enfant durant le séjour.

Mon enfant suit un traitement médical. Comment faire ?

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Si votre enfant suit un traitement, vous devez fournir l'ordonnance ainsi que les médicaments marqués à son nom (dans leur boîte d'origine avec la notice).

Comment sont gérés les régimes alimentaires et allergies ?

Il est primordial de nous signaler **sur la fiche sanitaire avant le début du séjour** lors de la réservation. Le responsable du séjour sera informé avant l'arrivée de l'enfant de ses habitudes alimentaires et allergies.

Mon enfant peut-il venir avec son téléphone portable ?

Les téléphones, smartphones et tablettes ne sont pas autorisés pendant le séjour.

Mon enfant n'a pas de toile de tente ?

Il suffit simplement de l'indiquer dans le dossier d'inscription (en simple commentaire manuscrit) et la fédération mettra à disposition le matériel nécessaire. L'enfant peut aussi partager sa tente avec un/une - ami/amie, frère/sœur sur demande.

Quelles affaires prévoir pour le séjour ?

Vous recevrez dans le dossier d'inscription par mail un document "trousseau" afin de prévoir le nécessaire pour votre enfant.

Les affaires de mon enfant peuvent-elles être lavées sur le camp ?

Non, il est nécessaire de fournir un nombre de vêtements et sous vêtements adaptés à la durée du séjour.

Est-il possible de joindre mon enfant pendant le séjour ?

Uniquement en cas d'urgence, le numéro de portable du responsable de séjour vous sera communiqué avec le courrier de confirmation.

Quel sera le lieu et l'heure de rdv ?

Vous recevrez un courrier de confirmation avec date, heure et lieu de rdv en même temps que la confirmation de séjour par mail. A l'heure d'arrivée les enfants se retrouvent, font connaissance et vont ensuite installer tranquillement leurs campements 😊

Que faire en cas d'une annulation ?

Prévenir la FDFR57 au plus vite par mail. En cas d'annulation moins d'un mois avant la date de séjour, nous demandons 50% de la totalité du séjour, sauf justificatifs (raisons médicales, pour raisons familiales), merci de votre compréhension.

Quels types d'aides sont acceptés pour financer le séjour ?

Les aides VACAF ou CAF : Si vous avez des aides CAF ou VACAF, il est nécessaire de nous le signaler.

Lors de la réception de votre bon CAF en Janvier, vous recevez une notice expliquant dans quelles mesures votre aide CAF peut être utilisée.

Attention : l'aide CAF ou VACAF est nominative et fonctionne sur l'année en cours.

S'il s'agit d'un bon CAF : vous devez nous renvoyer le bon original CAF recto /verso.

S'il s'agit d'une aide VACAF : vous devez nous envoyer la copie de l'aide reçue afin que nous ayons le n° allocataire et puissions déduire en temps réel votre aide du solde du séjour.

Si toutefois l'aide ne nous était pas réglée ou était refusée, nous vous sollicitons pour régler le montant manquant. Il est donc de votre devoir de vous renseigner sur la viabilité de vos aides.

Qu'est-ce que le Pass'colo ?

Le Pass colo est un dispositif de l'Etat permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants l'année de leurs 11 ans, grâce à une aide financière allant de 200€ à 350€. Cette aide, attribuée sous condition de ressources et déduite directement du prix du séjour.

Toutes les infos sur :

<https://www.jeunes.gouv.fr/la-foire-aux-questions-pass-colo-pour-les-familles-2127>

Qu'est-ce que les vacances apprenantes ?

Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels. Prise en charge possible, avec un reste à charge de euros par famille selon conditions, toutes les info =><https://www.jeunes.gouv.fr/les-foires-aux-questions-colo-apprenante-2028>

Puis- je régler en plusieurs fois le séjour ?

Lors de l'inscription un virement de 50 euros vous sera demandé.

Le rib sera envoyé avec le dossier d'inscription.

Le solde sera à régler au plus tard 10 jours avant la date du séjour.

Une échéance supplémentaire est possible si nécessaire.

Quels sont les moyens de paiement acceptés pour le solde ?

Virement, chèque, chèques vacances ANCV.

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à vos questions notre équipe trappeur reste à votre disposition 😊 Bon séjour !